

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE TROINEX

Lundi 13 octobre 2008 à 20h15

- Présents :**
- M. Jean-Louis Kaiser, Président.
 - Mmes Dominique Bernardet, Annick Deshayes et Béatrice Hirsch-Aellen, Conseillères municipales.
 - MM. Olivier Bahun, Jean Berthet, Marc Botbol, Alexandre de Montmollin, Alain Forestier, Guy Lavorel, Charles Matringe, Joseph Menu, Christian Pittet, Christian Salzmann, Marc Truan et Jean-Pierre Waefler, Conseillers municipaux.
 - MM. Jacques Magnenat, Maire
Paul Buclin et Yves Meynard, Adjoints
Olivier Niederhauser, Secrétaire général
Stéphane Riem, Secrétaire général adjoint
- Excusés :**
- M. Dominique Kroug, Conseiller municipal

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 septembre 2008
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
 - 2.1 Pétition des habitants du chemin des Moulins-de-Drize
3. Communications de la Mairie
 - 3.1 Pétition des habitants du chemin des Moulins-de-Drize
 - 3.2 Travaux au chemin Jacques-Ormond
 - 3.3 Dates des séances du Conseil municipal pour 2009
4. Présentation du projet de budget 2009
5. Projet de résolution :
 - 5.1 Résolution relative à la mise en place d'un projet pilote de mesures de circulation sur le territoire de la commune de Troinex.
6. Projets de délibération :
 - Rapport de la commission d'urbanisme du 6 octobre 2008
 - 6.1 Proposition relative à l'augmentation du rapport des surfaces de la parcelle No 10199, feuille 7 de la commune de Troinex (densification ch. Lullin 1).
 - 6.2 Vote d'un crédit d'engagement destiné à couvrir les frais de l'étude de révision du plan directeur communal de Troinex et du plan directeur des chemins pour piétons.
7. Rapports de commission :
 - 7.1 Rapport de la commission communication-information du 8 octobre 2008

8. Nomination des Président(e)s et Vice-président(e)s des locaux de vote pour 2009
9. Propositions individuelles et questions
 - 9.1 Exposition Art et Artisanat et marché campagnard
 - 9.2 Parcelle des Saussac : évolution du projet de construction

Après avoir salué les personnes présentes ainsi que le nombreux public, M. Kaiser, Président, annonce une modification de l'ordre du jour en repoussant le vote du point 6.1 en fin de séance et modifiant le point 7 en indiquant que l'ordre du jour de la commission jeunesse, sports et loisirs n'a pas nécessité de rapport. Il ajoute que sur demande de la Mairie, un point 5 concernant une résolution pour la mise en place d'un projet pilote de mesures de circulation complète l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 septembre 2008

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Le Président signale qu'une copie d'une pétition des habitants du chemin des Moulin-de-Drize envoyée à la mairie lui a été adressée mais il laisse le soin au Maire d'en donner lecture lors des ses communications.

3. Communications de la Mairie

Communications de M. Jacques Magnenat, Maire :

3.1 Pétition des habitants du chemin des Moulin-de-Drize

M. le Maire donne lecture de ladite pétition adressée à la mairie. Les signataires demandent que des mesures soient prises sur le chemin afin de limiter au maximum la circulation de transit. Cette pétition sera transmise à la commission d'urbanisme afin de l'ajouter au dossier du plan de circulation communal.

3.2 Travaux au chemin Jacques-Ormond

M. Magnenat indique que des travaux sont actuellement en cours le long du chemin J.-Ormond. La raison en est un défaut sur un câble électrique qui ne permet plus de garantir l'alimentation des bâtiments qui y sont raccordés (notamment l'école). Les SIG procèdent donc au remplacement dudit câble sur l'intégralité d'une section comprise entre l'angle du chemin J.-Ormond / Ch. Saussac et le ch. E.-Dusonchet. La durée de ces travaux est estimée à 4 semaines

3.3 Dates des séances du Conseil municipal pour 2009

M. Magnenat informe les Conseillers municipaux des dates retenues par le bureau pour les séances plénières en 2009.

4. Présentation du projet de budget 2009

M. Magnenat donne lecture de la présentation du projet de budget 2009 envoyée précédemment aux membres du Conseil municipal (annexe 1).

5. Projet de résolution :

5.1 Résolution relative à la mise en place d'un projet pilote de mesures de circulation sur le territoire de la commune de Troinex

M. Meynard informe les Conseillers municipaux qu'il a rencontré cet après-midi même un responsable de la DGM (Direction générale de la mobilité) qui lui a indiqué que ses services ne donneraient pas un préavis favorable à une mise en « bordier autorisés » d'un chemin comme le prévoit le plan de circulation proposé par CITEC. Concernant le chemin des Moulins-de-Drize, la solution préconisée par la DGM serait de mettre cette voie à sens unique. Lors de cet entretien, le responsable de la DGM a également confirmé que la mise en place de mesures provisoires n'était plus possible mais qu'il restait la solution de demander directement au Conseil d'Etat l'étude d'un projet pilote.

M. Forestier propose de profiter des travaux prévus par les SIG pour ne pas fermer le seul chemin de Drize mais d'intégrer l'ensemble de propositions retenues par la commission d'urbanisme afin de prendre toute la mesure de l'effet recherché par le plan de circulation.

Mme Bernardet soutient M. Forestier et est d'avis qu'il est temps que quelque chose soit entrepris.

M. Lavorel demande quel est la différence entre « mesures provisoires » et « projet pilote ». M. Meynard lui répond que dans le cas du projet pilote, il s'agit d'une décision du Conseil d'Etat.

M. Berthet rappelle que la motion initiale demandait la mise en place de mesures provisoires et demande qu'un choix de la variante proposée par CITEC doit être fait ce soir en plus du vote de la résolution. Il propose également de lancer les deux demandes en simultanément. M. Waefler est également de cet avis. M. Buclin craint que le Conseil d'Etat n'entre pas en matière si 2 demandes sont déposées concernant les mesures de circulation, l'une au niveau de la DGM et l'autre directement devant le Conseil d'Etat.

M. Forestier souhaite connaître la durée du projet pilote. M. Meynard lui répond qu'elle serait d'environ 3 mois. M. Forestier rappelle toutefois que le report du trafic risque de se faire sur le secteur du centre du village et de l'école.

M. Berthet souhaiterait modifier l'invite de la résolution afin de préciser et d'allonger la durée prévue pour ce projet. Mme Hirsch est d'avis qu'il ne faut pas en demander trop au risque de limiter les possibilités offertes.

M. Meynard précise qu'avant tout une information complète à la population devra être faite.

La parole n'étant plus demandée, le Président met au vote la résolution suivante :

R 2 – RESOLUTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'UN PROJET PILOTE DE MESURES DE CIRCULATION SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE TROINEX

Considérant :

- *L'étude d'un plan de circulation à Troinex par le bureau CITEC.*
- *Le choix de la commission « urbanisme et environnement » pour la variante 2 E dudit plan.*
- *Les projets de travaux des SIG au chemin de Drize qui engendreront une fermeture de cette voirie pendant plusieurs semaines.*
- *Le souhait de la commission « urbanisme et environnement » de mettre en place un projet pilote réglant la problématique de la circulation sur les voiries communales.*

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition de la Mairie,

invite

1. *Le Département du Territoire par le biais de son Conseiller d'Etat ainsi que des services concernés à prendre toute disposition pour la mise en place d'un projet pilote de mesures de circulation sur le territoire de la commune de Troinex.*

La proposition est acceptée par 13 oui, 0 non et 2 abstentions (soc.).

6. Projets de délibération

M. Lavorel donne lecture de son rapport (annexe 2)

6.2 Vote d'un crédit d'engagement destiné à couvrir les frais de l'étude du plan directeur communal de Troinex et du plan directeur des chemins pour piétons

Avant de passer au vote de la délibération, M. Magnenat rappelle que comme indiqué à la commission d'urbanisme, la procédure de choix du mandataire pour la reprise de l'étude du plan directeur communal s'est faite sous la forme d'un concours sur invitation. Sur les 5 bureaux contactés, 3 ont renvoyé une offre.

Ces offres ont été analysées par un jury composé des 3 membres de l'Exécutif ainsi que de MM. Oberson et Serafin, architectes. Les notes finales ont désigné le bureau Bugna-Barro à la première place devant les bureaux Ortis & Robyr et Urbaplan. Le montant des honoraires présenté par le bureau Bugna-Barro s'élève à Fr. 119'436.-

Selon les conclusions du jury, la Mairie demande au Conseil municipal de valider le choix du bureau Bugna & Barro en acceptant la délibération qui suit.

**D 19 - VOTE D'UN CREDIT D'ENGAGEMENT
DESTINE A COUVRIR LES FRAIS DE L'ETUDE DE REVISION DU PLAN DIRECTEUR
COMMUNAL DE TROINEX ET DU PLAN DIRECTEUR DES CHEMINS POUR PIETONS**

vu les articles 30, alinéa 1, lettre e), 31 et 33 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le rapport final de la commission d'évaluation pour la révision du plan directeur communal de Troinex et plan directeur des chemins pour piétons du 20 juin 2008,

Vu le montant des honoraires et frais d'étude estimés par le bureau d'architecte Bugna et Barro à Fr. 119'436.-

vu le rapport de la commission d'urbanisme du 6 octobre 2008,

sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide à l'unanimité (15 voix)

1. *D'ouvrir un crédit d'engagement de Fr. 120'000.- destiné à couvrir les honoraires et frais divers relatifs à l'étude de révision du plan directeur communal de Troinex et du plan directeur des chemins pour piétons. Cette somme sera prélevée sur un des comptes de liquidités de la Commune de Troinex.*
2. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements de la Commune de Troinex, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.*
3. *D'amortir la dépense prévue de Fr. 120'000.- au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de la Commune de Troinex, sous la rubrique 79.331 "Aménagement du territoire - Amortissement du patrimoine administratif", de 2009 à 2013.*

7. Rapports de commission

7.1 Rapport de la commission communication-information du 8 octobre 2008

Mme Deshayes donne lecture de son rapport (annexe 3) qui n'appelle aucun commentaire.

8. Nomination des Président(e)s et Vice-président(e)s des locaux de vote pour 2009

Sont élus par acclamation :

Présidente :	Mme Annick Deshayes
Suppléant de la Présidente :	M. Jean Berthet
Vice- Président :	M. Christian Pittet
Suppléant du Vice-Président :	M. Charles Matringe

6.1 Proposition relative à l'augmentation du rapport des surfaces de la parcelle No 10199, feuille 7 de la commune de Troinex (densification Lullin 1)

M. Berthet se dit favorable à cette demande, le projet présenté étant intéressant et comportant de nombreuses qualités. Il soutiendra au vu de la pénurie de terrain constructible la proposition de construire 12 logements en lieu et place de 6 villas. Il rappelle également qu'un refus de ce projet pour des raisons esthétiques n'est pas fondé, ce débat n'étant pas du ressort du municipal.

Mme Hirsch se dit favorable à l'augmentation de la densité de cette parcelle au vu de sa situation proche d'une voie d'accès principale. Elle craint qu'à force de refuser les demandes de densification de la zone villa, le canton n'impose sa vision des choses à la commune. Ce projet de 12 logements doit donc être soutenu. Elle rappelle également que tous les groupes se sont annoncé en faveur du développement durable et que ce projet répond aux normes « Minergie ».

La parole n'étant plus demandée, le Président met au vote la délibération suivante :

D 18 - PROPOSITION RELATIVE A L'AUGMENTATION DU RAPPORT DES SURFACES DE LA PARCELLE NO 10199, FEUILLE 7 DE LA COMMUNE DE TROINEX

vu la demande d'autorisation de construire définitive No DD 102134-3, déposée au Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI), par MM. Luc Prokesch et Joseph Cerutti relative à la réalisation d'un habitat groupé « Minergie », au No 1 du chemin Lullin à Troinex,

vu le coefficient d'utilisation de la parcelle No 10199, s'élevant à 43.47%, soit une surface brute de plancher de 2185 m² pour l'ensemble des constructions, pour une surface totale constructible de 5026 m², en zone 5,

vu l'article 59, alinéa 4, lettre b, de la loi sur les constructions et installations diverses (LCI) du 14 avril 1988, portant sur le rapport des surfaces de plancher habitable et de terrain,

constatant que, selon le projet de construction précité, situé en zone 5, ce rapport des surfaces de 43.47% maximum est conforme audit article,

vu le rapport de la commission d'urbanisme du 6 octobre 2008,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre s, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide par 8 voix contre 6 et 1 abstention

de ne pas donner son accord à l'octroi d'une dérogation au rapport de surfaces dans le cadre du projet de construction en habitat groupé « Minergie » DD 102134-3, sur la parcelle No 10199, sise en 5^{ème} zone au chemin Lullin 1, avec un indice d'utilisation du sol à 43.47%.

9. Propositions individuelles et questions

9.1 Exposition « Art et Artisanat » et marché campagnard

Mme Bernardet rappelle que le marché campagnard aura lieu dans le cadre de l'exposition artisanale le samedi 1^{er} novembre. Elle compte sur les membres de cette assemblée pour participer à la tenue du stand ainsi que sur leur présence lors de l'exposition.

9.2 Parcelle des Saussac – évolution du projet de construction

M. Menu souhaite connaître l'évolution du projet de construction sur ladite parcelle. M. Meynard lui répond que le projet est en phase initiale et est à l'étude.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 21h40.

Le Président
M. Jean-Louis Kaiser

Le Secrétaire
M. Stéphane Riem

Un conseiller municipal



Présentation du projet de Budget 2009

Conseil municipal du 13 octobre 2008

INTRODUCTION

Les projets de budget de fonctionnement et de plan des investissements que nous vous soumettons pour 2009 se caractérisent par les éléments suivants :

- Introduction des comptes des immeubles locatifs dans le budget de fonctionnement (comptes 9501 et suivants).
- Premier amortissement du crédit d'étude et de construction de la salle communale et salle de sport suite au vote du Conseil municipal du 19 mai 2008 (compte 0809.3311 : Fr. 691'000.-).
- Augmentation des charges, sans les comptes des immeubles locatifs et l'amortissement de la salle communale, de 2,3% seulement et des recettes de 4,6% par rapport au budget 2008.

Ce budget est donc très stable par rapport aux années précédentes, ce qui démontre la volonté de la Mairie de maîtriser les dépenses malgré l'accroissement régulier des tâches auxquelles notre commune doit faire face, tout en veillant à la qualité des prestations offertes à la population et à l'entretien régulier de notre patrimoine.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Pour 2009, le projet de budget de fonctionnement se présente comme suit :

	Budget 2008	Budget 2009	Ecart
Revenus :	Fr. 6'668'900.-	Fr. 8'228'700.-	Fr. 1'559'800.-
Charges :	Fr. 6'310'396.-	Fr. 8'078'627.-	Fr. 1'768'231.-
Excédent de revenus :	Fr. 358'504.-	Fr. 150'073.-	Fr. 208'431.-

Revenus

Le Département des finances (DF) prévoit au niveau cantonal, pour l'année prochaine, une croissance assez importante de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques. En revanche, il estime que par rapport aux prévisions pour le budget 2008, les recettes fiscales de notre commune, constituées essentiellement de personnes physiques imposées au barème ordinaire et faisant partie de catégories moyennes à supérieures, n'évolueront que très peu. Par ailleurs, une légère diminution de la part privilégiée de Troinex (43 % en 2009 contre 45% en 2008) nous pénalisera quelque peu. En conséquence, la Mairie a décidé d'être, comme ces dernières années, très prudente dans les revenus fiscaux inscrits au budget :

Prévisions du DF :	Fr. 7'286'800.-	(soit une valeur du cent. add. de Fr. 182'170.-)
Budget Mairie :	Fr. 6'200'000.-	(soit une valeur du cent. add. de Fr. 155'000.-)

Pour rappel :

Recettes Comptes 2007 :	Fr. 6'118'280.-	(soit une valeur du cent. add. de Fr. 152'957.-)
-------------------------	-----------------	--

Cette prudence dans l'estimation des recettes s'impose d'autant plus en cette période de crise financière internationale et de grande incertitude quant à l'évolution de la conjoncture.

Comme mentionné plus haut, le budget 2009 comprend désormais les comptes des immeubles locatifs et ceux-ci généreront des recettes appréciables qui, elles, sont stables et peuvent être estimées assez précisément.

Charges

Les charges prévues en 2009 évoluent très peu, à l'exception du nouvel amortissement concernant la salle communale. Les salaires ont été calculés avec une indexation de 2% (le taux exact sera cependant arrêté en janvier 2009) et il a été tenu compte des hausses du mazout, du gaz et de l'électricité dans les différents postes « énergies ». Nous pouvons par ailleurs donner les informations complémentaires suivantes :

05 Administration générale : la principale hausse concerne les salaires (augmentations statutaires, indexation et taux d'activité d'une secrétaire augmenté de 15%) ainsi que le poste « honoraires, assurances » (compte 0500. 3184) dans lequel sont prévus les honoraires d'un juriste qui sera appelé à nous conseiller dans l'élaboration de nouveaux statuts du personnel.

14 Incendie et secours : le Grand Conseil ayant refusé un projet de loi proposant l'abandon de certains versements pris en charge par l'Etat, le poste 1400.3630 « Particip. Caisses de secours sap.-pompiers » a pu être supprimé et la recette provenant de la taxe payée par les compagnies d'assurance incendie (compte 1400.4410) a été réintroduite.

21 Ecoles publiques : suite à la démission du concierge de l'école, M. Georges Moine, nous allons mettre en place une nouvelle organisation incluant l'entretien de la nouvelle salle communale et salle de sport. Les traitements du personnel budgétés dans cette rubrique tiennent compte de ce nouveau poste et nous avons également prévu la sous-traitance de certains travaux de nettoyage.

54 Institutions pour la jeunesse : plusieurs écarts assez importants par rapport à 2008 sont à relever :

- GIAP : dans le cadre des reports de charges de l'Etat aux communes, la contribution de ces dernières va passer progressivement de 50% à 90% ; en 2009, la part communale est de 70%.
- Les Poussins : cette association de mamans de jours sera soumise probablement dès septembre 2009 à une nouvelle réglementation qui impliquera malheureusement une hausse des coûts et donc des subventions communales.
- Garderie d'enfants : comme l'avait demandé la commission des finances, l'organisation et le nombre de places de la garderie ont été modifiés ; c'est ainsi que dès cet automne, 16 enfants (au lieu de 25 auparavant) seront accueillis par 2 éducatrices diplômées.
- Crèche La Cigogne à Vessy : le montant de la subvention communale augmente légèrement par rapport à 2008 (+ Fr. 3'189.- par place).

62 Routes communales : depuis le départ du responsable du service « voirie, parcs et promenades », M. John Pellaz, la Mairie a décidé de ne pas remplacer ce collaborateur et de modifier l'organisation du service en sous-traitant un certain nombre de tâches. Cela implique, au budget 2009, une diminution sensible des salaires (compte 6200.3010) et des charges sociales liées, mais une augmentation de certains postes d'entretien des routes, des parcs et promenades, et du cimetière notamment.

90 Impôts : depuis 2006 et en raison des reports de charges de l'Etat aux communes, les frais de perception des impôts s'élèvent à 4,5% (3% auparavant), ce qui représente un montant estimé à Fr. 300'000.- pour 2009.

Les autres comptes de charges pourront faire l'objet d'explications plus détaillées à la commission des finances.

PLAN DES INVESTISSEMENTS

Le montant des investissements prévus en 2009 s'élève à Fr. 12'965'000.-, dont 12 millions pour la construction de la salle communale et salle de sport. Nous avons inscrit également, parmi les investissements à envisager en 2009, l'élargissement du trottoir des chemins J.-Ormond et Saussac (Fr. 400'000.-) et la 1^{ère} étape de la renaturation du Nant de Sac (Fr. 220'000.-). Ces deux projets doivent cependant encore être présentés en commission et approuvés par le Conseil municipal.

AUTRES DOCUMENTS

Les tableaux suivants, actualisés en fonction des informations connues à ce jour et du projet de budget 2009, vous sont également adressés :

- Evolution du budget de fonctionnement de 2006 à 2012
- Recensement des investissements prévisibles
- Etat des projets en matière environnementale communale

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et vous rappelons que ces projets de budgets seront examinés par la commission des finances le **lundi 27 octobre prochain à 18h30.**

Troinex, le 3 octobre 2008

La Mairie

Annexe 2**COMMISSION URBANISME ET ENVIRONNEMENT****RAPPORT DE COMMISSION**

Séance du 6 octobre 2008

Présents :	M.	Alain Forestier, Président
	Mme	Annick Deshayes, Membre de la commission
	MM.	Jean Berthet, Alexandre De Montmollin, Joseph Menu et Guy Lavorel, Membres de la commission
	MM.	Paul Buclin et Yves Meynard, Adjoints
	M.	Stéphane Riem, Secrétaire général adjoint
	M.	Pascal de Lorenzi, technicien communal
Excusé :	M.	Jacques MAGNENAT, Maire
Invités :	MM.	Barro (bureau Bugna-Barro), Linder (bureau Bugna-Barro), Piccino (CSD) Savary (Trafitec)

Chers Collègues,

Lors de la séance du 6 octobre 2008, la commission urbanisme et environnement a traité plusieurs sujets, à savoir :

- Présentation du bureau adjudicataire de l'étude du « Plan directeur communal »
- Projet d'école privée
- Prise de position pour le plan de circulation

Plan directeur communal : La commission urbanisme et environnement a reçu le bureau adjudicataire de l'étude du « Plan directeur communal » pour une présentation du groupe de travail. M. Barro, après avoir présenté ses partenaires, a expliqué à la commission leur méthode de travail proposée, l'élaboration des principaux thèmes et l'établissement d'un calendrier de séances de travail avec la commission. M. Barro a souligné l'importance des échanges d'idées et de l'écoute des Conseillers municipaux, informations nécessaires pour l'établissement de ce document, non seulement obligatoire, mais également très important dans le cadre des décisions du développement futur pour notre commune.

Projet d'école privée : La commission urbanisme et environnement a débattu sur le projet d'implantation d'école privée. La commission est plus favorable à l'implantation de logement et a refusé par 1 oui et 5 non cette demande de dérogation pour une école privée.

Plan de circulation : La commission urbanisme et environnement a été partagée, par 3 oui et 3 non sur la proposition de M. Alain Forestier de profiter des travaux prévus au chemin de Drize, qui vont bloquer la circulation dans ce chemin pendant environ 1 mois (date pas encore déterminée, travaux annoncés pour octobre/novembre), afin de contrôler le résultat et les conséquences de la fermeture du chemin de Drize. La fermeture de ce chemin est une partie importante d'une des variantes proposées par l'étude du Plan de circulation. Cependant, comme nous ne pouvons pas mettre en place les autres mesures envisagées pour cette période de travaux, la commission n'a pas retenu cette proposition, mais des mesures complémentaires sont demandées pendant cette période de travaux pour protéger le chemin des Moulins de Drize du trafic qui va s'y transférer. M. Meynard nous a informé que la Mairie a reçu une nouvelle pétition des habitants de ce quartier (habitants du chemin des Moulins de Drize), nous demandant de prendre des mesures concernant les problèmes de trafic sur ce chemin. La commission a débattu sur les différentes propositions pour détourner le trafic de transit au travers de notre commune. Le choix de la commission, par un vote de 3 oui et 3 abstentions, est de mettre en place des mesures, afin de détourner le trafic de transit. La commission a renoncé à la « variante 2d » par 4 non et 2 abstentions. Le choix de la commission, par 3 oui et 3 abstentions, est d'appliquer la « variante 2e » (voir Plan de circulation 2008 - vB).

La commission vous invite à accepter, par l'application de la « variante 2e » du plan de circulation élaboré par le bureau Citec, la mise en place des mesures nécessaires, afin de détourner le trafic de transit au travers de notre commune.

Troinex, le 11 octobre 2008

Guy Lavorel
Rapporteur

Annexe 3

Commission communication et information

Rapport de commission

Séance du 8 octobre 2008

Présents :

Mme Annick Deshayes, Présidente
Mmes Dominique Bernardet (remplaçante de MM. Pittet et Truan) et Béatrice Hirsch-Aellen
MM. Marc Botbol et Jean-Pierre Waefer, Membres de la commission

MM. Paul Buclin et Yves Meynard, Adjoints
Stéphane Riem, Secrétaire général adjoint

Mme Dominique Schupbach, Secrétaire

Excusés :

MM. Christian Pittet et Marc Truan

Chers collègues,

Le principal sujet abordé lors de cette séance a été la motion du groupe socialiste « pour la mise à disposition d'un véhicule « Mobility » à Troinex ».

Après quelques explications sur le principe de « Mobility » fournies par M. Riem, la commission a débattu de l'opportunité de mettre en place une telle structure à Troinex. Différents points ont été débattus, notamment :

- Abandon de l'idée du sondage (trop coûteux sans garantie d'une bonne représentativité de l'opinion des troinésiens) : il est préférable de tester directement si l'on désire aller de l'avant sur le sujet.
- Coût d'un véhicule par année : 10'800.--. A Confignon, par exemple, la recette est de 7000.—environ la 2^e année.
- Proximité d'autres véhicules « Mobility » aux alentours de Troinex : 6 au Bachet, 5 à Carouge, 2 à Confignon.
- Possibilité de plutôt subventionner les abonnements « Mobility » des Troinésiens : cette idée n'est pas retenue, l'aide financière étant négligeable par rapport aux dépenses totales pour un véhicule « Mobility » utilisé régulièrement.
- Plusieurs commissaires émettent l'hypothèse que les troinésiens potentiellement intéressés par « Mobility » sont déjà organisés en conséquence, et savent où trouver les véhicules les plus proches (Bachet) de part les larges campagnes de publicité actuellement en œuvre. De plus le bassin de population troinésien est relativement restreint comparé notamment à Confignon, dont le chiffre d'affaires n'est pas particulièrement élevé.
- La mairie prévoit une campagne de subvention aux troinésiens intéressés par l'achat de vélos électriques. Cette idée d'encouragement à la mobilité douce séduit les commissaires.

Sur la base des réflexions ci-dessus, la commission décide, avec l'accord de M. Waefer, représentant des motionnaires, de suspendre le projet « Mobility » jusqu'à l'année prochaine, afin de privilégier la campagne « Vélos électriques ». Ce point sera soumis prochainement à la commission des finances.

Annick Deshayes